

Prolongement du **Plan de développement durable de l'apiculture**



Pour que la filière apicole, dont le potentiel est énorme, se développe il est nécessaire qu'elle se structure autour d'une interprofession et s'engage autour d'objectifs partagés avec une véritable stratégie de filière destinée à la demande du consommateur tant sur les volumes que sur l'origine. C'est pour cette raison, que dès 2012, Stéphane Le Foll, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt avait souhaité mettre en place, chose inédite, le premier plan de développement de l'apiculture.

Dès 2013, le ministre a rappelé que seule une approche globale permettrait de répondre aux enjeux d'une filière apicole forte. Il a donc décidé la pérennisation du plan pour 2 ans, dans le même esprit, en le réorientant autour de 4 axes sur les actions nécessitant la mobilisation des acteurs de la filière et les outils de formation :

- la formation ;
- la limitation de l'exposition des abeilles aux facteurs de risque influençant la santé des colonies ;
- l'organisation et l'accompagnement de la filière apicole ;
- la formation aux métiers de l'apiculture.

Le financement des actions en faveur de l'apiculture est maintenu. Il s'élève à environ 13 millions d'euros par an. 7 millions par an parmi ces 13 seront dédiés aux axes du plan de développement durable de l'apiculture rénové. Le reste des financements vise des actions de plus long terme dans le cadre de la stratégie apicole à 10 ans.

Vous trouverez ci-dessous quelques exemples des actions entreprises dans le cadre de ces quatre axes :

Axe 1 Recherche

3 actions

EXEMPLES D'ACTIONS :

➔ Projet de recherche RISQAPI évaluant l'impact des pressions phytosanitaires sur le développement et le maintien des colonies d'abeilles dans un système de grandes cultures

➔ **Action nouvelle** : Diffusion et valoriser auprès des apiculteurs et des instituts techniques les résultats des travaux de recherche sur l'apiculture durable menés grâce aux crédits publics destinés au développement agricole et rural (CASDAR).

Axe 2 Limiter l'exposition des abeilles aux facteurs de risque influençant la santé des colonies

9 actions

EXEMPLES D'ACTIONS :

➔ Lutter contre les dangers sanitaires des abeilles : favoriser l'émergence de programmes collectifs volontaires contre le varroa et la loque américaine ; accompagner le développement de méthodes de lutte efficaces contre le frelon asiatique.

➔ Améliorer la prise en compte de l'exposition aux produits phytopharmaceutiques et la diminuer : accélérer la mise en application du nouveau document guide de l'EFSA au niveau européen et national ; travailler avec les semenciers et les utilisateurs agricoles à la mise en place des conditions d'emploi renforcées sur les produits contenant des néonicotinoïdes.

➔ **Action nouvelle** : prendre en compte la diversité des expositions chimiques, autres que celles aux produits phytopharmaceutiques, notamment d'usage vétérinaire.

Axe 3 Organiser et accompagner la production apicole

13 actions

EXEMPLES D'ACTIONS :

➔ Favoriser la constitution d'une interprofession chargée d'assurer les actions propres pour soutenir et développer la filière (démarche "Miel de France" à l'instar de "viande de France" et "fleurs de France").

➔ Soutenir les initiatives de promotion des climats et des régions de production de miels polyfloraux (miel de Corse (AOC), miel de Provence, miel de Bourgogne,...) en lien avec l'interprofession.

➔ Pérenniser une aide à l'investissement pour le matériel d'élevage et étudier les possibilités de mise en place d'une aide à la main d'œuvre.

Axe 4 Mieux former les apiculteurs et les personnes travaillant dans le domaine de l'apiculture

4 actions

EXEMPLES D'ACTIONS :

➔ **Action nouvelle** : Mettre en œuvre un certificat de compétence pour professionnaliser le métier d'apiculteur (« certi api »).

> Voir fiche dédiée sur le dispositif « Certi Api »

➔ Inciter les apiculteurs à poursuivre des formations professionnelles spécialisées (via VIVEA notamment).
